

CHARTE DE **DÉONTOLOGIE**





NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

Depuis plus de 70 ans, Egis est un acteur et un partenaire de confiance incontournable dans les domaines clés des transports et du bâtiment, de la ville, de l'eau, de l'environnement et de l'énergie, avec un rôle essentiel d'accompagnateur et d'accélérateur des grandes transitions écologique et énergétique, numérique, et territoriale.

Egis, c'est aussi une longue tradition de métiers, de profils et de nationalités très divers, qui font toute la richesse de notre identité. Nos valeurs communes sont au cœur même de notre culture d'entreprise.

Au-delà des lois et des règlements en vigueur, nos principes éthiques affirment ce que nous sommes et la vision que nous avons de l'exercice de nos métiers ainsi que les liens que nous entretenons avec nos actionnaires, nos clients, nos partenaires et le monde qui nous entoure.

Vous trouverez dans cette charte la concrétisation de notre démarche déontologique. Elle s'inscrit dans les valeurs et les ambitions de notre actionnaire principal, la Caisse des Dépôts, et notamment, son souci du long terme et du développement durable, ainsi que dans nos engagements en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Elle est destinée à définir des règles de comportement communes à l'ensemble des collaborateurs et à les accompagner pour faire face aux situations quotidiennes de leur vie professionnelle.

Il est primordial que chaque collaborateur du Groupe, quelle que soit sa fonction, lise, partage et mette en pratique ces principes déontologiques. C'est la raison pour laquelle les contrats de travail font référence à la présente charte.

Il en va de la pérennité du Groupe qui repose sur la capacité de ses collaborateurs à cultiver la confiance de leurs clients et partenaires, et à perpétuer une culture de qualité.

Cette charte doit servir de référence à chacun d'entre vous. Je vous remercie de la recevoir avec intérêt, de la promouvoir et d'en appliquer les principes au quotidien.

Nicolas Jachiet
Président-directeur général



SOMMAIRE

—
NOS
VALEURS
p4

—
UNE ENTREPRISE
RESPONSABLE
p6

—
UNE ENTREPRISE
HUMAINE
p10

—
UNE ENTREPRISE
CRÉATIVE
p13

NOS VALEURS

Profondément enracinées dans l'Histoire d'Egis, elles sont l'élément fédérateur par excellence et sont un gage de confiance, de notoriété auprès de nos clients et partenaires. Ces derniers trouvent en elles les garanties qu'ils recherchent en termes de probité et de professionnalisme. Nos valeurs constituent nos meilleurs atouts pour relever les grands défis du monde qui nous entoure.



UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

Egis s'engage à être partout dans le monde une entreprise responsable, dans son action, ses engagements, et vis-à-vis de ses parties prenantes, en adoptant une démarche très exigeante de responsabilité sociétale de l'entreprise.

A Egis, être responsable, c'est savoir agir pour la satisfaction de nos clients : en restant à l'écoute de leurs besoins et en comprenant leurs enjeux, en relevant les défis auxquels ils sont confrontés, en leur apportant toute l'expertise technique dont ils ont besoin.

C'est également agir pour la planète, les hommes, et les territoires, en proposant des solutions respectueuses des territoires et de leurs habitants, en favorisant l'accélération des transitions écologique et énergétique, en portant haut les valeurs éthiques de l'entreprise.

C'est aussi agir pour l'ensemble de nos collaborateurs, en garantissant leur sécurité, à tout moment et partout dans le monde, en leur permettant d'exercer de manière responsable leurs projets et en permettant à chacun de prendre part à la vie et aux succès de l'entreprise.

UNE ENTREPRISE HUMAINE

Egis s'inscrit dans le respect des personnes, de leur dignité et dans le souhait de développer la diversité. Egis prend en compte les aspirations de chacun de ses collaborateurs, sait reconnaître leurs contributions, développe leurs compétences et favorise leur évolution.

La participation des cadres et des salariés dans la composition de son capital témoigne d'un véritable esprit d'équipe où chacun se sent engagé et encourage l'autonomie et la prise d'initiative individuelle et collective.

UNE ENTREPRISE CRÉATIVE

Notre écosystème d'innovation concilie les initiatives de nos différentes entités, au plus près du marché, et la stratégie de développement du Groupe avec, pour ligne de conduite, une réponse aux grands défis de notre société. Egis favorise l'esprit d'innovation, dans les disciplines techniques, dans les méthodes et dans le développement de nouvelles offres et de nouveaux modèles économiques. L'entreprise valorise le défi, la volonté d'entreprendre, la mobilité intellectuelle et professionnelle et encourage le partage des savoirs et des expériences dans l'ensemble du Groupe.

TOUS LES COLLABORATEURS D'EGIS SONT CONCERNÉS

Notre Charte de déontologie s'applique à tous les collaborateurs de toutes les filiales détenues majoritairement par Egis, qu'ils soient dirigeants ou salariés, sous contrat à durée déterminée ou indéterminée, ou stagiaires.

Elle s'applique également aux experts extérieurs dans le cadre des missions à travers lesquelles ils représentent Egis.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque collaborateur d'Egis de conduire ses activités en accord avec nos valeurs, et de connaître et d'appliquer les principes de cette Charte.





UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

L'INTÉGRITÉ PERSONNELLE ET DANS LES AFFAIRES

Egis bannit toute forme de corruption dans ses transactions commerciales. Elle respecte strictement les lois et réglementations françaises et internationales sur la lutte contre la corruption.

Chaque collaborateur d'Egis doit personnellement, et en toutes circonstances, conduire ses missions en respectant scrupuleusement les principes d'honnêteté, de transparence et d'intégrité, vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Le code d'intégrité et le code d'intégrité des partenaires précisent l'ensemble des règles qu'Egis se donne en matière d'intégrité et d'éthique des affaires.

LE CONFLIT D'INTÉRÊT

Les collaborateurs ne doivent pas s'impliquer personnellement dans une négociation ou un contrat avec une entité extérieure au Groupe dans laquelle ils auraient directement ou indirectement des intérêts, sans en avoir préalablement informé par écrit leur supérieur hiérarchique et obtenu son accord formel préalable.

L'IMPARTIALITÉ

Les collaborateurs d'Egis doivent agir en toutes circonstances de façon impartiale dans la conduite de la mission qui leur est confiée.

LES RÈGLES DE LA CONCURRENCE

Les collaborateurs d'Egis s'engagent à entretenir des relations équitables et loyales avec leurs confrères et à respecter le jeu de la libre concurrence. Ils s'interdisent de rechercher des renseignements ou de se livrer à des pratiques qui seraient contraires au droit de la concurrence.

LA CONFIDENTIALITÉ

Lorsque les collaborateurs d'Egis ont accès, dans l'exercice de leur métier, à des informations sensibles dont la diffusion serait susceptible de porter atteinte à l'intérêt d'Egis ou de ses clients, ils ont le devoir impératif de s'assurer de leur non diffusion, de leur protection et de leur conservation en lieu sûr. Cette règle de confidentialité inclut tous les documents édités par l'entreprise ou par des tiers, qu'ils soient destinés à l'interne ou à l'externe.

LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Egis s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles de nature à procurer une assurance raisonnable que les données à caractère personnel de ses collaborateurs, de ses clients ou de toute autre personne avec laquelle nous interagissons sont protégées de manière appropriée notamment au regard des risques et des impacts sur la vie privée, et ce conformément aux lois en la matière.

LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Egis, entrant dans le champ de qualification de « représentant d'intérêts », s'est organisé afin de respecter, en France, les exigences légales et réglementaires encadrant ses relations avec les pouvoirs publics. A cette fin, elle a notamment désigné un contact opérationnel chargé de renseigner le répertoire numérique géré par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

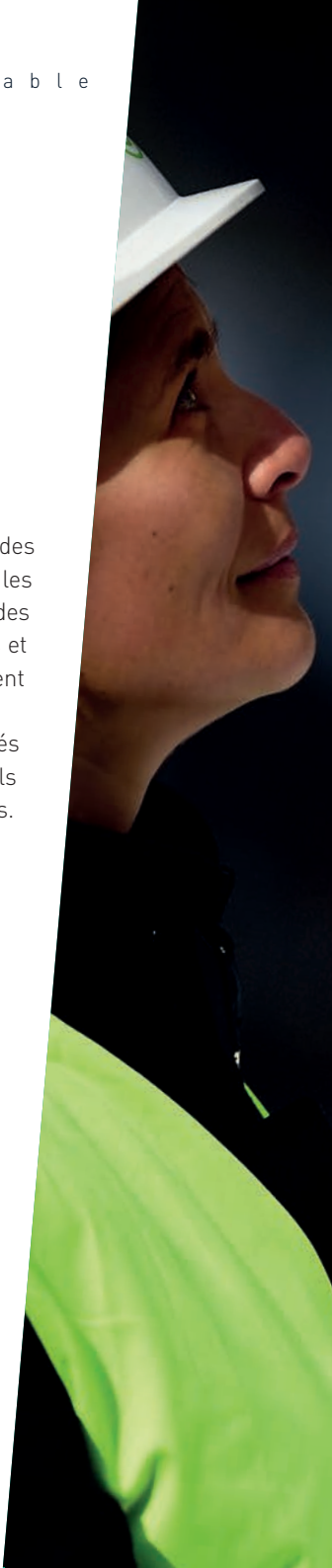
L'OBJECTIVITÉ VIS-À-VIS DE NOS CLIENTS

Les activités d'Egis impliquent des devoirs particuliers des collaborateurs vis-à-vis de leurs clients. Ils les assistent et les informent en toute objectivité, notamment lors du choix ou des négociations concernant les fournisseurs, les entrepreneurs et toute autre partie prenante, sur la base de critères strictement professionnels.

Ils alertent leurs clients des risques encourus et des difficultés prévisibles ou survenues pendant l'exécution des travaux. Ils portent la plus grande attention à l'attestation des services faits.

LA COMPÉTENCE

Les collaborateurs qui prennent un engagement technique ou contractuel doivent être sûrs de leur habilitation à le faire. Cet engagement doit être conforme aux lois et aux règlements des pays dans lesquels ils exercent leur activité.



LE CHOIX DE LA QUALITÉ

Egis s'engage à rechercher la mobilisation des ressources les mieux en adéquation avec les besoins des projets de ses clients.

Les collaborateurs d'Egis recourent aux compétences appropriées et aux outils les mieux adaptés au contexte, dans le respect des objectifs de rentabilité définis par le Groupe.

De plus, Egis s'engage à alerter ses clients si leur cahier des charges comporte des risques en termes de durabilité des ouvrages, d'impacts graves préjudiciables à l'environnement ou de mise en danger de la vie d'autrui. Egis s'interdit de participer à des projets qui comporteraient des risques sérieux dans ces domaines.

Les collaborateurs d'Egis se trouvant face à cette situation doivent en référer à leur hiérarchie opérationnelle pour mettre en place la solution adéquate.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Egis s'engage à sensibiliser ses interlocuteurs à l'importance du développement durable dans tous les projets qu'elle conduit. Ainsi, les collaborateurs d'Egis doivent être une force de proposition pour leurs clients et partenaires dans ce domaine.

Pour y parvenir, Egis s'engage à sensibiliser et à professionnaliser tous les collaborateurs dans les champs de compétences du développement durable.

De plus, Egis s'inscrit dans une démarche d'éco-responsabilité pour prendre en compte les enjeux du développement durable et les intégrer dans les modalités de fonctionnement interne, notamment en termes d'impact sur l'environnement, en incitant chacun à devenir responsable dans sa manière d'être au quotidien.

U n e e n t r e p r i s e h u m a i n e

UNE ENTREPRISE HUMAINE

L'ensemble des
collaborateurs du Groupe
se doivent un respect
mutuel, quel que soit leur
niveau hiérarchique.

LA NON-DISCRIMINATION

La diversité est considérée comme un atout et une richesse au service de la performance de l'entreprise. Elle est en outre un vecteur de cohésion sociale.

Aussi, le Groupe, dans les pays où il est implanté, prohibe tout comportement de ses collaboratrices et collaborateurs constitutif d'une discrimination au sens de la réglementation et favorise l'égalité des chances, notamment à l'embauche et dans les évolutions de carrière. Seuls les compétences, l'expérience et les résultats doivent être pris en compte, à l'exclusion de toute autre considération tenant à la personne (origine, sexe, handicap...).

Il s'agit d'un engagement incontournable de la part de tous les salariés et le Groupe veille à le faire respecter.

LA DIGNITÉ DES COMPORTEMENTS

Le Groupe s'engage à faire respecter la dignité de tous les salariés. Qu'il soit sexuel ou moral, le harcèlement constitue une atteinte grave à l'intégrité des personnes. Il en est de même pour les sévices ou la discipline physique, la menace de sévices, les injures ou autres formes d'intimidation.

Une attitude collaborative, loyale et transparente doit toujours prévaloir entre les différentes sociétés du Groupe et entre les collaborateurs.

LES DROITS HUMAINS ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES

Egis s'engage à respecter les droits humains et les libertés fondamentales de ses collaborateurs dans toutes ses implantations, tels que décrits dans les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). En particulier, elle respecte scrupuleusement l'âge de travail minimum légal ainsi que les principes de liberté d'association et de non-discrimination au travail des pays dans lesquels elle intervient.

Toute forme de travail forcé et de travail des enfants est formellement interdite.

LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ

Egis s'engage à assurer à ses collaborateurs des conditions de travail sécurisées et satisfaisantes pour leur santé. Elle prend les mesures nécessaires pour garantir un environnement de travail qui respecte les réglementations légales et conventionnelles concernant la santé, la sécurité et la sûreté de ses collaborateurs.

LE PARTAGE DES CONNAISSANCES

Les collaborateurs d'Egis s'engagent, lorsque l'efficacité collective le nécessite, à partager leurs connaissances avec les autres collaborateurs du Groupe. Egis s'engage à continuer de développer des formations (présentielle, e-learning, tutorat, cursus interne d'ingénieur...) et des outils performants, afin de favoriser le transfert et le partage des connaissances entre les collaborateurs (retours d'expériences, référentiels métiers, cartographie des compétences, matrice des points de contacts...).

LA PROGRESSION

Tous les collaborateurs doivent avoir la possibilité de progresser au cours de leur carrière professionnelle. Le Groupe s'engage à développer et à valoriser leurs savoir-faire pour faire évoluer leur profil professionnel.

Une attention particulière sera portée à l'égalité des chances entre hommes et femmes, dans le développement des parcours professionnels. De même, le droit à la formation doit être égal pour tous les salariés.

Le suivi de carrière des collaborateurs au travers d'entretiens périodiques dédiés permet de concilier les aspirations des collaborateurs aux besoins de l'entreprise

La hiérarchie s'engage à ce que l'expression des souhaits de mobilité et d'évolution soit examinée, prise en compte et suivie. Pour les managers, c'est une obligation d'être à l'écoute de leurs collaborateurs. Pour ces derniers, c'est un droit.



UNE ENTREPRISE CRÉATIVE

La créativité, c'est l'ADN d'Egis et le terreau fertile dans lequel nos collaborateurs puisent chaque jour pour relever les défis d'un monde en pleine mutation. Les transitions écologique, énergétique et démographique, la révolution numérique, l'émergence de nouveaux modèles économiques exigent de nous toujours plus d'inventivité et de technicité pour élaborer les meilleures solutions possibles et pourvoir expressément aux besoins actuels et futurs de nos clients.

L'INNOVATION

Egis considère l'innovation comme un des leviers de la réussite de l'entreprise pour créer de la valeur pour l'entreprise, pour ses clients et les usagers mais également pour l'épanouissement des collaborateurs. L'innovation permet d'accroître notre productivité, de renforcer nos atouts différenciateurs et d'anticiper les évolutions des marchés.

Nous cultivons depuis de nombreuses années une politique d'innovation affirmée, agile et ouverte sur notre écosystème avec, pour lignes de force, la co-innovation avec nos clients, une relation étroite avec les start-up et le développement d'une culture entrepreneuriale.

LA COMMUNICATION ET LA VALORISATION DU GROUPE

Les collaborateurs s'engagent à diffuser, en interne comme à l'externe, une image et des messages positifs sur le Groupe, ses sociétés et ses marques.

Pour y concourir, le Groupe met à leur disposition les outils de communication et d'information dont ils ont besoin pour l'exercice de leur mission. Les collaborateurs qui s'expriment sur les réseaux sociaux au nom d'Egis s'engagent à respecter les principes déclinés dans le guide de bon usage des réseaux sociaux.

La communication institutionnelle du groupe, en particulier envers les médias, relève, sauf exception, des missions de la Direction de la communication d'Egis.

COMMENT ALERTER EN CAS DE PROBLÈME ?

Lorsqu'un collaborateur est confronté à un problème de violation supposée ou avérée des principes de la Charte de déontologie, il en informe le plus tôt possible son supérieur hiérarchique, ou le référent éthique d'Egis en utilisant le dispositif d'alerte mis à disposition des collaborateurs. Ce dispositif d'alerte est accessible sur My Egis ou directement via le lien internet précisé dans la procédure afférente. La procédure Egis « Dispositif d'alerte » précise le champ d'application, les conditions d'utilisation du dispositif d'alerte, ainsi que les modalités d'émission et de traitement des alertes.

Toute alerte sera traitée avec diligence et avec le plus grand soin, en respectant les exigences de confidentialité et de protection des données personnelles.

Egis s'engage à ce qu'aucun collaborateur ne fasse l'objet de discrimination ou de mesures de représailles pour avoir émis une alerte en toute bonne foi. En revanche, une alerte effectuée de mauvaise foi pourra entraîner des mesures disciplinaires.

À QUI S'ADRESSER POUR UN CONSEIL ?

*Le principe est de ne jamais rester seul face à ses interrogations.
En cas de doute concernant l'interprétation des principes de la Charte ou leur application à certaines situations réelles, le collaborateur doit demander conseil à son responsable hiérarchique.*

www.egis.fr

Suivez Egis sur :



15, avenue du Centre
CS 20538 Guyancourt
78286 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex - FRANCE